

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DES ÉLÈVES HDAA

Tenue le 3 octobre 2022

au 430 Boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, salle 5080

PROCÈS-VERBAL

Adopté le 2 octobre 2023

1. Ouverture de l'assemblée et présences

La séance est ouverte à 19 h sous la présidence de M. Christian Slachetka, président du CCSEHDAA, qui se présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Présences

En réponse à l'envoi de 9 402 courriels personnalisés aux parents des élèves EHDA du CSSMI pour la convocation à cette assemblée générale annuelle, 26 parents sont présents et pourront exercer leur droit de vote :

- | | |
|--|--|
| - Anne-Renée Samson (<i>sec. du Harfang</i>) | - Julie Bernier (<i>Clair Matin</i>) |
| - Annie Despins (<i>de l'Envolée et sec. Henri-Dunant</i>) | - Jonathan Herley (<i>sec. des Patriotes</i>) |
| - Annie Lachapelle (<i>du Mai</i>) | - Josée Lusignan (<i>Notre-Dame-de-l'Assomption</i>) |
| - Audrée Bastien (<i>du Ruissellet et Val-des-Ormes</i>) | - Karine Shank (<i>sec. des Patriotes</i>) |
| - Bénédicte Soudry (<i>sec. d'Oka</i>) | - Khassane Abdellsh (<i>sec. des Patriotes</i>) |
| - Benjamin Forget (<i>Polyvalente Deux-Montagnes</i>) | - Krystina Thibault (<i>sec. des Patriotes</i>) |
| - Caroline Chiasson-Jalbert (<i>Horizon-Soleil</i>) | - Marie-Noël Boivin-Durand (<i>Sauvé</i>) |
| - Christian Slachetka (<i>sec. des Patriotes</i>) | - Marius Munteanu (<i>Gaston-Pilon</i>) |
| - Danny Carey (<i>Arc-en-Ciel</i>) | - Maxime Santos (<i>Curé-Paquin</i>) |
| - Dominique Audet (<i>sec. des Patriotes</i>) | - Renée Dubé (<i>Polyvalente Deux-Montagnes</i>) |
| - Émilie Vézina (<i>Saint-Pierre</i>) | - Sandeep K. Rai (<i>Village des Jeunes</i>) |
| - François L. Daigle (<i>Alpha</i>) | - Vickie Robichand (<i>Gaston-Pilon</i>) |
| - Jeiran Kameli Khozari (<i>de l'Aquarelle</i>) | - Zahalo Yeo (<i>de la Clairière</i>) |

Également présentes:

Sandra East, ex-commissaire du CSSMI

Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée et agente de liaison du comité de parents et du CCSEHDAA du CSSMI

2. Parole au public

Aucune intervention.

3. Adoption de l'ordre du jour

AGA-PEHDAA-221003-139

Il est proposé par M^{me} Anne-Renée Samson, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le « varia » ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 4 octobre 2021
5. Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs
6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2021-2022
7. Projet de plan d'action 2022-2023
 - 7.1 Dépôt du calendrier des réunions du CCSEHDAA 2022-2023

ÉLECTIONS

8. Nomination
 - 8.1 Présidence d'élection
 - 8.2 Scrutateurs
9. Procédures d'élection
10. Élections
 - 10.1 Mandat de 2 ans : 6 postes
 - 10.2 Mandat d'un an : 1 poste
 - 10.3 Substituts (s'il y a lieu)
11. Recommandation au comité de parents du CSSMI
12. Varia :
 - 12.1 Questions de l'assemblée
13. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 4 octobre 2021

AGA-PEHDAA-221003-140

Il est proposé par M^{me} Annie Despins d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 4 octobre 2021 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

5. Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs

M. Christian Slachetka nous informe que le mandat des parents faisant partie du CCSEHDAA est de 2 ans, à raison d'une alternance de 6 postes par an.

Il souligne que le comité se réunit habituellement une fois par mois (environ 9 réunions /an) et tient un rôle consultatif sur les consultations émanant du Centre de services scolaire et sur ce qui touche les EHDAA et les services éducatifs : le calendrier scolaire, l'organisation scolaire, la répartition des allocations, la localisation des groupes EHDAA, le plan d'intervention, etc. Il spécifie que le comité n'a pas le pouvoir de changer directement les dossiers qui lui sont soumis en consultation, mais qu'il a un certain pouvoir d'influence et peut donner son avis sur tous les dossiers qu'il juge importants.

Il décrit la composition du CCSEHDAA du CSSMI : douze parents, une direction d'école, une technicienne en éducation spécialisée, une enseignante du primaire et une enseignante du secondaire œuvrant auprès de la clientèle HDAA, un professionnel, trois représentants d'organismes extérieurs ayant un lien avec la clientèle HDAA (*actuellement : deux intervenantes en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CISSS des Laurentides. Nous sommes présentement à la recherche d'une représentant.e d'un organisme externe*), ainsi que la représentante de la Direction générale du CSSMI (celle-ci sans droit de vote). Les 2 coordonnatrices des services complémentaires, du primaire et du secondaire, assistent aux réunions lorsque requis. La directrice générale adjointe du CSSMI responsable du dossier de l'adaptation scolaire assiste aussi aux réunions mensuelles. Les parents faisant partie de ce comité sont bénévoles. Cependant leurs frais de déplacement et de gardiennage, s'il y a lieu, leur sont remboursés pour les réunions se tenant en présentiel.

6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2021-2022

Le rapport d'activités 2021-2022 du comité est remis à chacun et est aussi versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI : [CCSEHDAA - Rapport annuel 2020-2021.pdf \(cssmi.qc.ca\)](https://www.cssmi.qc.ca/parents/implication/comite-csehdad/rapport-annuel-2021-2022.pdf)
M. Slachetka en explique les faits saillants.

Le comité CSEHDAA a aussi un rôle de représentation, entre autres au Forum des parents des EHDAA du Québec, organisé chaque année par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), où sont discutés les dossiers et les grands enjeux surtout conséquents aux consultations ou décisions du Ministère de l'Éducation. Le comité délègue chaque année 2 de ses membres parents pour siéger au comité de parents du CSSMI. Une délégation participe aussi aux rencontres dédiées aux CCSEHDAA, organisées par le Regroupement régional des comités de parents de Laval–Laurentides–Lanaudière (RCP-3L).

La Semaine de la différence, tenue par le comité depuis 2014, a eu lieu du 21 au 25 mars 2022 sous le thème *TAG ta différence !*

Voir à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI pour avoir plus de détails :

<https://www.cssmi.qc.ca/parents/implication/comite-csehdad/formations-et-evenements/mois-de-la-difference>

M. Slachetka répond aux questions des participants sur ce rapport annuel.

7. *Projet de plan d'action 2022-2023*

M. Slachetka présente succinctement le projet de plan d'action 2022-2023, remis en format papier aux participants et aussi versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI :

<http://www.cssmi.qc.ca/parents/implication/comite-csehdad/fonctionnement/plan-daction>.

Ce plan d'action peut cependant être modifié en cours d'année selon l'actualité en éducation ou les demandes spécifiques des membres du comité.

7.1 *Calendrier des réunions du CCSEHDAA 2022-2023*

Le calendrier des réunions du comité 2022-2023 est versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI. Toutes les réunions sont publiques et un point « questions du public » est à l'ordre du jour en début de chaque rencontre; c'est cependant le seul moment où ceux qui ne sont pas membres du comité peuvent prendre la parole.

ÉLECTIONS

La condition d'admissibilité pour être élu au CCSEHDAA est d'être parent ou tuteur d'un enfant faisant partie de la clientèle d'adaptation scolaire du CSSMI.

M. Slachetka nomme les parents qui ont terminé leur mandat : Andrée Martin, Annie Lachapelle, Cindy Harvey, Julie Bernier, Méliane Laurier-Crompt et Nathalie Chiasson. Ceux qui restent en poste jusqu'en octobre 2023 sont : Ana E. Koerhrmann Gill, Christian Slachetka, Christine Lopez, Cynthia Gagné et Marie-Noël Boivin-Durand. M. André Villeneuve a donné sa démission. Le poste devra être comblé pour la fin du mandat, soit octobre 2023.

8. *Nominations*

8.1 *Présidence d'élection*

AGA-PEHDAA-221003-141

Il est proposé par M. Christian Slachetka de nommer M^{me} Sandra East au poste de présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité

M^{me} Sandra East prend la présidence de l'assemblée.

8.2 Scrutateurs

Peuvent agir comme scrutateurs ceux qui ne sont pas admissibles au vote lors de la présente élection.

AGA-PEHDAA-221003-142

Il est proposé par M^{me} Caroline Chiasson-Jalbert de nommer M^{mes} Sandra East et Manon Chevigny de la Chevroitière comme scrutatrices pour la présente élection.

Adopté à l'unanimité

9. Procédures d'élection

AGA-PEHDAA-221003-143

Il est proposé par M. Francis Daigle que l'élection respecte la procédure suivante :

- Mise en candidature sur proposition ou par volontariat
- Acceptation ou refus des candidats à partir du dernier proposé
- Présentation des candidats
- Élection par vote secret
- Non-divulgence du nombre de votes attribué à chaque candidat
- Destruction des bulletins de vote

Adopté à l'unanimité

10. Élections

10.1 Mandat de deux ans : 6 postes

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Josée Lusignan se propose

M^{me} Anne-Renée Samson se propose

M^{me} Dominique Audet se propose

M^{me} Annie Lachapelle se propose

M. Christian Slachetka propose M^{me} Annie Despins

M^{me} Vickie Robichaud se propose

M. Benjamin Forget se propose

Fin de la mise en candidature

M^{me} Annie Despins refuse la mise en candidature.

Les 6 autres candidates et candidat restent en lice

Les 6 candidats sont déclarés élus sans opposition.

Présentation des candidats

10.2 Mandat d'un an : 1 poste

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Caroline Chiasson-Jalbert se propose

M^{me} Renée Dubé se propose

M^{me} Émilie Vézina se propose

Les 3 candidates se présentent.
Vote à scrutin secret

Après dépouillement des votes, M^{me} Caroline Chiasson Jalbert est déclarée élue

10.3 Substituts

Ce sont des parents qui seraient appelés advenant la démission d'un ou de membres parents du comité au cours de l'année scolaire 2022-2023; le substitut terminerait alors la portion restante du mandat du parent démissionnaire. Les substituts reçoivent toutes les communications envoyées aux membres du comité au cours de l'année.

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Renée Dubé se propose
M^{me} Émilie Vézina se propose
M^{me} Bénédicte Soudry se propose
M. Marius Munteanu se propose

Fin de la mise en candidature

Les 4 candidats sont tous acceptés comme membres substituts. Un tirage au sort détermine l'ordre dans lequel ils seraient appelés advenant une ou des démissions de parents en cours d'année 2022-2023 :

1. M^{me} Émilie Vézina
2. M^{me} Bénédicte Soudry
3. M^{me} Renée Dubé
4. M. Marius Munteanu

11. Recommandation au comité de parents du CSSMI

La Loi sur l'instruction publique exige que ce soit le comité de parents du centre de services scolaire qui nomme les parents faisant partie du CCSEHDAA. Depuis plusieurs années, le comité de parents du CSSMI entérine la recommandation de l'assemblée générale des parents des EHDAA, convoquée conjointement par les deux comités.

AGA-PEHDAA-221003-144

Attendu que selon la Loi sur l'instruction publique (article 185), c'est le comité de parents qui doit nommer les parents qui feront partie du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA);

Il est proposé par M^{me} Bénédicte Soudry,

DE recommander les parents suivants au comité de parents du CSSMI : M^{mes} Anne-Renée Samson, Annie Lachapelle, Dominique Audet, Josée Lusignan et Vickie Robichaud de même que M. Benjamin Forget pour compléter les rangs des parents membres du CCSEHDAA du CSSMI pour un mandat de deux ans (2022-2024);

DE recommander, au comité de parents du CSSMI, M^{me} Caroline Chiasson-Jalbert pour compléter les rangs des parents membres du CCSEHDAA du CSSMI pour un mandat d'un an (2022-2023);

DE recommander au comité de parents du CSSMI, dans l'ordre d'énumération suivant, comme substituts en cas de démission d'un des douze parents membres du CCSEHDAA en cours d'année scolaire 2022-2023 :

1. M^{me} Émilie Vézina
2. M^{me} Bénédicte Soudry
3. M^{me} Renée Dubé
4. M. Marius Munteanu

Adopté à l'unanimité

M^{me} Sandra East félicite les candidats.

M. Christian Slachetka remercie M^{me} Sandra East de sa collaboration à la bonne marche des élections et reprend la présidence de l'assemblée.

12. Varia :

12.1 Questions de l'assemblée

M. Slachetka répond aux questions des participants sur les sujets suivants :

- Les groupes EHDAA devraient être intégrés dans toutes les activités de l'école.
- Que faire lorsqu'il y a une différence de services d'un CSS à l'autre?
- La gestion de classe

13. Levée de l'assemblée

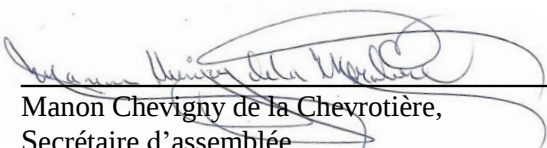
AGA-PEHDAA-221003-145

Il est proposé par M^{me} Annie Lachapelle de lever la séance à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité



Christian Slachetka,
Président d'assemblée



Manon Chevigny de la Chevrotière,
Secrétaire d'assemblée